

PROGRAMME DE TRAVAIL PARTENARIAL 2013/2014

Atelier parisien d'urbanisme

Voté par le Conseil
d'Administration
le 17 janvier 2013

apur
ATELIER PARISIEN D'URBANISME

L'Atelier Parisien d'Urbanisme est, par les connaissances et expertises qu'il développe, un partenaire privilégié de la recherche, de la créativité et de la mise en œuvre des politiques parisiennes et du cœur de la métropole. L'élaboration de son programme de travail pluriannuel est guidée par ce contexte riche et dynamique, des engagements majeurs, liés à l'environnement, aux politiques de transports, aux évolutions socio-économiques, et à la mutation des territoires.

Le programme partenarial 2013/2014 s'inscrit dans la continuité des travaux menés ces dernières années. Il confirme plusieurs orientations prenant appui sur des méthodes de travail et des compétences nouvelles, et le renforcement des partenariats. Dans ce cadre, les études sont à la fois des approfondissements de travaux récurrents, et des sujets nouveaux engagés sur deux ans.

Il s'articule autour de trois grands axes :

L'anticipation des évolutions urbaines et sociétales de Paris et du cœur de la métropole avec :

- la réalisation des engagements de la Ville de Paris concernant en particulier le logement,
- l'enrichissement des patrimoines,
- la dynamique sociale et économique,
- la transition énergétique et les engagements en matière de développement durable,
- les enjeux de santé en milieu urbain dense (qualité de l'air), le renforcement de la nature dans la ville, la diversité des mobilités dans une ville ouverte à tous et en particulier aux plus fragiles, le rôle de l'espace public, la mobilité.

L'amplification de la connaissance territoriale avec :

- le développement des bases de données et cartes à l'échelle du cœur de métropole,
- l'élargissement des connaissances sociétales,
- la connaissance fine des territoires et des flux qui les unissent permettant les synergies nécessaires entre Paris, les intercommunalités existantes et à venir, et les projets territoriaux développés au sein des CDT et liés aux gares du Grand Paris Express.

Le développement de synergies avec :

- nos partenaires historiques, la Ville de Paris, l'État et la Région, et les autres membres du CA,
- Paris Métropole, l'AIGP, l'IAU Ile-de-France, Paris développement et les Universités et Écoles d'Architecture,
- les coopérations avec les Collectivités territoriales, les communes, les départements de Petite Couronne et les grands syndicats techniques,
- des coopérations européennes et internationales.

Ce programme verra se confirmer le renouvellement des méthodes avec des travaux en « ateliers », des « plateformes », des échanges, et l'intégration dans la conception des études de la place à donner au débat citoyen, qu'il soit professionnel ou grand public.

Enfin, le programme 2013/2014 s'inscrit dans le « projet d'atelier » engagé au long de l'année 2012, projet largement développé en interne, et avec nos principaux partenaires, au premier rang desquels les directions de la Ville de Paris. Ce projet d'Atelier est une démarche ouverte qui sera consolidée à l'automne 2013.

Volet 1

Les bases de données et cartographies d'analyse du territoire

(bases de données de référence, base de données projets urbains, mobilité et centralités-commerces)

1.1 La mise à jour : un travail annuel récurrent (intégrant les bases de données projets, mobilité et centralités et commerces)

Le référentiel Paris et Petite Couronne initialement défini à l'échelle de l'îlot intègre notamment : les limites administratives et les intercommunalités, le filaire de voie avec intervalles d'adresses, les îlots physiques et statistiques, les emprises d'équipement et activités, les équipements ponctuels, les IRIS, les détails topographiques (réseau ferré, allées, etc.), ainsi que le parcellaire.

Sur Paris, l'APUR continuera de réceptionner les données mises à jour par la Direction de l'Urbanisme (DU), les intégrera dans sa base de données et actualisera les données foncières de la matrice cadastrale.

La mise à disposition par la DRIEA de la matrice cadastrale sur les départements d'Ile-de-France ouvre des perspectives d'intégration et d'exploitation des données foncières avec notamment le complément sur le département 92.

Concernant la Base de données projets et mobilités : Poursuite du récolement cartographique des projets d'aménagement et de transport, sur la base des informations collectées auprès des différents acteurs des transformations urbaine. Celle-ci peut être également alimentée au travers d'études spécifiques (EPAURIF).

Le traitement de nouvelles données de télédétection (campagne 2012- orthophotoplan, infrarouge et modèles numériques d'élévation et de terrain) sur le territoire métropolitain permettra la mise à jour des données de hauteurs, de végétation, d'occupation du sol, de typologie de toiture. L'orthophoto est également une source permettant la mise à jour des données de référence.

1.2 De nouveaux services en ligne d'accès à ces données (voir volet 6)

1.3 De nouvelles données

Sur les évolutions sociales et sociétales, sur les enfants, les jeunes, l'économie et le tourisme, la mobilité (avec une entrée espace public et une entrée santé) et la mise en place de données et de cartes contribuant à l'élaboration du schéma de transition énergétique pour Paris.

Le travail sur ces nouvelles données amènera à la constitution d'un nouveau volume de l'atlas des données et cartes de la Métropole Parisienne (le premier volume étant paru pendant l'été 2012 sur les données géographiques de référence). Ce nouveau catalogue sera centré sur les données et cartes socio-économiques.

Par ailleurs, une procédure sera mise en place par l'administrateur de données pour identifier les différentes actions et les rôles de chacun dans la récupération de ces nouvelles données, de leur intégration, de leur catalogage, gestion des limites et droit de mise à disposition.

L'enrichissement des données sur le périmètre de la zone « urbaine » INSEE, ou couvrant l'institution « Paris Métropole » sera réalisé sous réserve de la mise en place de conventions avec les différents partenaires au premier rang desquelles les départements, Paris Métropole et l'IAU IDF. En particulier, il est proposé de réaliser le fichier des propriétaires des parcelles, les parcelles cadastrales, les îlots, les équipements surfaciques (données disponibles uniquement à l'APUR) et ponctuels, les projets de transports et d'aménagement.

Volet 2

Études thématiques

(en résonance avec les politiques municipales, leur métropolisation et les études spécifiques)

2.1 Évolutions « sociales et économiques »

Les « observatoires » sont regroupés en « pôles » développant des éléments quantitatifs, mais aussi de plus en plus qualitatifs et s'ouvrant peu à peu à la donnée participative :

- un pôle Social et sociétal avec la DASES, la DFPE, la DPVI, la DJS, la DAC, et Paris Métropole,
- un pôle Logement et habitat, avec la DLH, la DU et Paris Métropole,
- un pôle Commerce, immobilier d'entreprise, développement économique avec la DDEEES, la CCIP et Paris Métropole.

Dans chaque pôle, les observatoires mèneront leurs travaux dans la continuité des années précédentes. Chaque pôle mènera par ailleurs des études plus spécifiques qui sont présentées ci-après :

Pôle Social et sociétal avec la DASES, la DFPE, la DPVI, la DJS, la DAC et Paris Métropole

L'étude « **les jeunes à Paris** » engagée en 2012 se poursuivra avec de nouvelles séances de travail en atelier. Une analyse des résultats de l'enquête Escapad auprès de 2 000 adolescents parisiens âgés de 17-18 ans sera menée. À la suite des travaux menés en 2012, des points particuliers seront développés avec la DJS et la DAC visant à mettre en place une synergie plus grande entre les publics « jeunes » et les équipements (voir études ponctuelles volet 3) et le rôle de l'espace public sera particulièrement étudié. Deux angles sont retenus : Paris, une ville qui aide la jeunesse à se construire et le jeune « acteur » dans la ville.

Une nouvelle enquête Insee sera exploitée sur **les familles et les logements** en collaboration avec l'INSEE, qui aidera à comprendre les situations familiales dans leur diversité à Paris, à mieux appréhender les contours des familles monoparentales et recomposées et à apprécier l'impact des nouvelles configurations familiales sur les conditions de logements des enfants.

Une enquête Ined-Insee sur **les personnes sans domicile** sera exploitée. Elle portera sur les trajectoires et les modes de vie des personnes à la rue. L'étude sera menée en collaboration avec l'Insee. Elle sera complétée par un travail d'observation qui rendra compte d'une démarche expérimentale engagée en 2012 visant à améliorer le partage de l'espace public dans les 10^e, 11^e et 13^e arrondissements.

Les résultats annuels du recensement feront comme chaque année l'objet d'une analyse.

Une étude portera sur **les évolutions de la géographie prioritaire** et les perspectives de nouvelle contractualisation pour Paris. Elle s'appuiera sur les résultats la concertation nationale pour envisager les travaux et analyses à développer sur les quartiers parisiens.

Pôle Logement et habitat, avec la DLH, la DU et Paris Métropole

Les travaux de l'observatoire du logement seront poursuivis avec comme les années précédentes une étude sur l'accès au logement social en 2012, la mise à jour de l'outil de prévention de la dégradation des immeubles anciens à Paris et de l'outil de suivi des hôtels pratiquant de l'hébergement social, l'enquête sur le parc social et les attributions.

Les études habitat-logement s'inscriront dans le nouveau contexte législatif sur la production de logements sociaux (loi SRU) et aideront à en cerner les impacts (conséquences sur le PLH, bilan et élargissement métropolitain). Une réflexion sera poursuivie sur les modalités d'attribution des logements sociaux. Un bilan à mi-parcours du PLH sera réalisé (voir volet 3).

Pôle Commerce, immobilier d'entreprise, développement économique avec la DDEES, la CCIP et Paris Métropole.

Convention BDCOM

Actualisation BDRues : un travail d'enquête sera mené permettant d'actualiser les données sur l'échantillon des rues les plus commerçantes et les axes ayant fait l'objet de travaux d'aménagement récents suivi depuis 2006 (environ 11 350 locaux sur 56 rues), ainsi que les tronçons de rues qui bénéficient dans le PLU d'une protection renforcée du commerce et de l'artisanat (environ 2000 locaux sur 85 tronçons).

D'autre part une actualisation de la base de données sur les commerces ayant une surface de vente de plus de 1 000 m² sera effectuée.

L'immobilier d'entreprise

Un travail sera consacré aux capacités de mutation du tissu parisien en ce qui concerne les immeubles de bureaux. Des typologies d'immeubles entiers de bureaux qui pourraient être transformés en logement seront élaborées. On s'attachera à cerner les secteurs géographiques de Paris correspondants. Seront analysés les facteurs favorables et défavorables à une telle transformation ainsi que les leviers d'action, notamment réglementaires, qui pourraient favoriser ces évolutions.

L'étude commencée en 2012 sur les déménagements et transferts d'entreprises sera poursuivie.

L'emploi, les filières et les spécificités immobilières

Un développement sera mis en place concernant l'emploi, que l'on confond souvent trop rapidement avec des surfaces de bureaux ; on s'intéressera particulièrement aux filières tourisme, services et bâtiment. Ces travaux seront menés en « réseau » avec les directions de la ville concernées, Paris Développement, la CCIP, l'ORIE, les acteurs de l'immobilier et les acteurs économiques.

D'autre part, une étude sera menée en collaboration avec l'INSEE sur la géographie économique vue à travers les pôles d'emplois dans le centre de l'agglomération parisienne et les migrations alternantes. L'étude se basera sur des données aux carreaux grâce à l'outil « synthèse urbaine » de l'Insee. Une publication traitera des densités de l'activité économique, du repérage cartographique des polarités et de la caractérisation de ces pôles (données Clap). Une seconde aura pour objet les migrations domicile-travail vers les communes qui accueillent ces emplois (données DADS).

2.2 Évolutions urbaines

L'APUR accompagnera les directions de la ville et plus particulièrement la DU, la DEVE, la DLH et la DVD pour réfléchir aux évolutions du tissu parisien au regard :

- de la production de logements,
- des évolutions environnementales,
- des usages de l'espace public,
- du rôle de la nature dans la ville,
- de la construction métropolitaine (transformation des quartiers de gares, évolution de la ceinture verte, prise en compte du grand paysage),
- des évolutions de l'immobilier d'entreprise.

Seront particulièrement traités :

Les évolutions métropolitaines en articulation avec Paris (projets, règlements, dynamiques de la Petite Couronne, articulation entre Paris et les CDT, impact des projets de transport).

Le territoire d'interface entre Paris et les communes riveraines connaît des transformations profondes, dans Paris avec plusieurs grands projets d'aménagement ou avec des opérations de plus petite échelle, et hors Paris avec une série de projets qui fabriquent une part importante du futur paysage de la ceinture verte. À partir du récolement des projets en cours et à l'étude, de l'analyse des différents documents réglementaires (SCOT, PLU...) l'étude s'attachera à dresser un diagnostic prospectif de ce territoire afin de constituer les outils qui permettront d'appréhender les processus de transformation à l'œuvre à l'échelle locale, ainsi qu'à l'échelle métropolitaine, notamment sous l'angle du grand paysage.

Le changement climatique : les îlots de chaleurs, la thermographie, le plan climat en lien avec l'AEU, et l'APC. Les îlots de chaleur feront l'objet d'un partenariat avec le laboratoire de recherche du CETE de l'Est grâce auquel 6 formes urbaines parisiennes types seront analysées. Les résultats serviront à alimenter le volet « adaptation » du Plan Climat de Paris.

L'APUR poursuivra son suivi des opérations de réhabilitation mises en œuvre dans le cadre des objectifs du Plan Climat, en particulier pour les opérations réalisées sur les bâtiments construits après-guerre (1945-1975).

L'étude 2012 sur la végétalisation des toitures sera précisée dans ce cadre.

Les évolutions des formes urbaines sur tous les tissus au regard de l'accueil de logements supplémentaires, un regard plus ouvert sur les dynamiques possibles sur les tissus urbains des années 60 – 70 et une synthèse sur le renouvellement des formes urbaines à Paris. Les études liées à la surélévation des bâtiments engagées en 2012 seront intégrées à ces travaux (voir volet 3).

Les évolutions des équipements seront analysées, en résonance avec l'étude « jeunes », avec un bilan des réalisations et des études d'optimisation visant à ouvrir certains équipements à des usages diversifiés.

3 études engagées en 2012 sont poursuivies en 2013

La Petite Ceinture : l'APUR accompagnera la ville de Paris et RFF dans le cadre des réflexions liées aux évolutions de la Petite Ceinture. : mise en place de la concertation, ateliers dans les mairies de d'arrondissement Il suivra par ailleurs les travaux menés par les étudiants de l'école d'architecture de Versailles.

Le diagnostic prospectif sur les grands espaces verts, le Champs de Mars et les Champs Élysées. Un suivi sera réalisé concernant les bois de Boulogne et de Vincennes.

Après un diagnostic établi en 2012 qui a montré les difficultés de gestion de ces sites très, voire trop sollicités par le public, la deuxième phase de l'étude s'attache à définir un plan programme destiné à une évolution raisonnée de ces deux espaces majeurs de la capitale par une gestion adaptée des sites et un travail en partenariat avec les concessionnaires. L'APUR apportera son aide aux directions gestionnaires dans sa mise en œuvre des préconisations du plan programme.

Le cimetière Montmartre.

L'objectif de l'étude est la constitution d'un dossier pour le classement du site au titre de la loi de 1930. L'étude se déroule dans un partenariat étroit avec la DEVE et les services de l'État en charge du patrimoine et de la protection des sites.

Après une phase d'analyse urbaine et paysagère et un diagnostic de l'état actuel du site et de ses abords, le début de l'année 2013 sera consacré à la définition de la stratégie de valorisation du site qui devra permettre la mise en place d'un plan de gestion partagé destiné à être intégré au dossier de classement. Dans ce cadre un atelier de travail regroupant gestionnaires, chercheurs et techniciens sera organisé début février 2013. Il devrait permettre de valider les grands axes de la protection du site et des transformations souhaitées.

Autres travaux

L'APUR mènera **une réflexion comparative des « cadres réglementaires » des grandes métropoles** avec les étudiants de Sciences Po Paris.

Deux séminaires de réflexions prospectives sur les conditions et les conséquences de la ville numérique.

L'APUR organisera deux temps de réflexion sur la relation entre la ville numérique et la ville « construite ». il s'agira de faire le point sur l'état des connaissances sur ce sujet, de préciser le cas particulier de Paris et de préparer des cadres de travaux à mener.

L'APUR s'est également rapproché des écoles d'architecture et des chercheurs bénéficiaires des bourses Paris 2030 pour intégrer le cas échéant leurs travaux au sein de ses études. Sont déjà engagées depuis 2012 les relations avec Val-de-Seine pour la place d'Italie, et avec Belleville sur les surélévations des bâtiments, avec l'école de Versailles sur la petite ceinture.

2.3 Environnement et réseaux

Trois sujets seront au cœur de nos travaux :

- la transition énergétique et l'accompagnement de la mise en place d'un schéma énergétique pour Paris,
- la mobilité mais aussi liés aux propositions sur la trame viaire en cœur d'agglomération, les suites de l'étude ZAPA, et des travaux sur la logistique,
- l'évolution de l'espace public au regard de la mobilité mais aussi des questions relatives aux îlots de chaleur, à la santé et à la place des plus fragiles dans la ville.

La transition énergétique. L'APUR mettra en place une plate-forme d'étude et de propositions autour de la transition énergétique de Paris et du cœur de l'agglomération « vers un schéma intégré énergie et réseaux » avec la DVD, la DPE, la DEVE, la DU, la DPMC, Paris Métropole, le DRIEE et les autres acteurs impliqués sur ces sujets.

Seront particulièrement traités (voir volet 3) :

- le cycle des déchets en cœur d'agglomération,
- les réseaux de chaleur et de froid.

L'APUR accompagne par ailleurs les travaux liés au Plan climat pilotés par l'Agence de l'Écologie Urbaine au sein de la DEVE.

L'évolution des mobilités. L'APUR apportera son appui à la DVD pour compléter son observatoire de la mobilité. Cet appui portera dans un premier temps sur la réalisation de cartes annuelles de trafics routiers (heures de pointe, jour ouvrable moyen et TMJA). Cet observatoire s'enrichira des travaux menés dans le cadre de l'étude trame viaire et de l'étude logistique. La mise à disposition des données de l'Enquête Globale Transports 2010 permettra par ailleurs d'affiner l'analyse de l'APUR sur ce thème, en complément des travaux menés par le STIF.

Les nouvelles approches de l'espace public dans le prolongement des travaux menés en 2011-2012 : politique du stationnement, limitations de vitesse, nouvelles pratiques, toujours en relation avec les suites ZAPA et l'accompagnement du programme « Paris Piéton ».

Il s'agit d'étendre à l'ensemble de Paris l'étude réalisée sur 3 quartiers test en utilisant la méthodologie mise au point en 2012. Les aspects à traiter concerneraient l'approche d'une typologie des rues sous l'angle des usages piétons avec une expérimentation de zones de rencontres sur quelques sites, et des réflexions sur la stratégie en matière de stationnement intégrant des critères tels liés à la place de la nature et aux usages des nouveaux métiers et services.

Sous réserve d'une étude à engager avec la DDEESS, un regard particulier sera porté sur les cars de tourisme en exploitant les enquêtes menées en 2012 par la DVD et. Il s'agit aussi d'explorer d'autres aspects de la mobilité touristique à Paris notamment les phénomènes émergents : triporteurs, calèches, 2 CV, le transport sur la Seine (Vogüé ou autre alternative), la mobilité électrique (maillage et échelle pour les recharges publiques), etc.

L'APUR accompagnera des travaux d'étudiants de Val de Seine sur la place d'Italie (en relation avec la mairie du 13^e); et enfin des expériences seront tirées de l'ouverture de la berge rive gauche.

Trois études engagées en 2012 sont poursuivies en 2013 :

ZAPA. L'APUR accompagnera les suites de l'étude contribution au Comité Interministériel pour la Qualité de l'Air, suite de la communication du Maire au Conseil de Paris de novembre 2012 sur la pollution, mise à jour des études ZAPA en fonction des nouvelles données.

L'Accompagnement de la mission Berges de Seine pour le projet de reconversion des voies sur berges, en charge du plan programme et du projet.

TRAMFRET: Fin des études visant à la mise en place d'un démonstrateur en 2014, assistance au démarrage de la phase opérationnelle.

Volet 3

Études spécifiques liées à des financements complémentaires ou menées dans le cadre de conventions

Sont confirmées :

Les études liées à l'eau non potable développées sur deux ans, avec la DPE et EAU DE PARIS (suite 2012). Remise du rapport état des lieux mars 2013, rapport final avec préconisations fin 2013 ; un séminaire européen est organisé les 11/12 février avec une large restitution fin mars ; par ailleurs l'APUR participe aux différentes réunions, conférences et commissions liées à ce sujet au niveau de Paris Métropole, de la Région Île-de-France et de l'État.

Une étude sur le cycle des déchets en cœur d'agglomération à partir d'une étude spécifique sur la gestion des déchets non ménagers (déchets dits « encombrants » des particuliers, déchets des artisans du BTP), et point sur les différentes filières disponibles (collectes municipales, ressourceries/recycleries, offre privée) avec la DPE.

Une étude sur les réseaux de chaleur et de froid en cœur d'agglomération en prolongement de l'étude réalisée par la DRIEE dans le cadre du SRCAE, avec la DVD, la DEVE et l'AEU.

L'étude intégrera un état de l'existant : insertion de la cartographie du réseau dans la BD projets, élaboration d'un plan global des réseaux de distribution de froid, identification des unités de cogénération et état des conventions actuelles. Elle proposera également une évaluation du potentiel : identification des zones propices et des capacités de ressources locales en ENR, cas spécifique du patrimoine de la ville de Paris.

Études spécifiques sur les évolutions du paysage parisien notamment sur la question du grand paysage et des outils du XXI^e siècle pour la gestion des sites et des paysages à Paris et en relation avec le cœur de l'agglomération avec la DU La couronne parisienne sera particulièrement étudiée.

Aujourd'hui aucun outil partagé ne permet de penser le paysage du cœur de la métropole alors même que les nombreux projets en cours ou en préparation vont le faire évoluer radicalement. Dans la suite des études effectuées en 2012 sur le grand paysage qui ont servi de support aux travaux des ateliers de Cergy sur ce sujet, 2013 sera consacrée à la définition d'outils de préfiguration et de gestion des paysages du cœur de l'agglo en regard des formes urbaines inscrites dans les projets et du cadre réglementaire dans lequel ils s'inscrivent. Ces outils pourraient à terme participer des SCOT et des PLU.

Bilan à mi-parcours du PLH de Paris et réflexion sur les évolutions à prévoir dans un nouveau contexte législatif sur la production de logements sociaux (loi SRU) avec la DLH. Ce bilan prendra la forme d'une réflexion ouverte sur les évolutions urbaines et les transformations récentes du parc de logements. Les travaux suivront trois axes : réaliser les analyses nécessaires à la révision des objectifs quantitatifs du PLH en matière de production de logement social, analyser les impacts de cette révision sur le PLU et réfléchir à d'éventuelles adaptations, examiner les différents gisements possibles de nouveaux logements sociaux sur Paris.

Étude globale synthétique sur les flux de marchandises dans Paris en relation avec le cœur de la métropole élargi selon les besoins de l'étude avec la DVD. Cette étude sera menée sur deux années, 2013 et 2014, avec pour objectif d'actualiser l'étude publiée en janvier 1995 sur le sujet. Cette étude vise à comprendre et anticiper les phénomènes impactant l'organisation du transport de marchandises et la distribution urbaine, faire le point sur les outils nécessaires à la mise en place d'une bonne organisation et la réduction des nuisances.

La trame viaire en cœur d'agglomération : cette étude sur 24 mois engagée en juin 2012 se poursuivra en 2013 avec la remise de la partie diagnostic de l'étude dans les premiers mois de 2013. Puis des propositions seront formulées pour améliorer le maillage, la lisibilité du réseau et l'accessibilité aux gares du réseau de transport public, avec la DRIEA, la SGP, les CG 93, 92 94 et le STIF (suite 2012).

L'axe majeur Étoile/La Défense, avec le CG 92, Neuilly, la CCIP, l'EPADESA (suite 2012).

Un second COPIL sera organisé pour valider les travaux antérieurs. La deuxième phase de l'étude sera proposée dans le cadre de la convention passée avec l'APUR. Elle pourra porter sur la définition des « continuités » d'espace public sur l'axe, avec les conséquences sur le stationnement de surface à Neuilly, les usages des contre-allées de la Grande Armée à Paris, l'arrivée du tramway, les recalibrages éventuels de voirie au profit d'une meilleure circulation des piétons en particulier Porte Maillot, les dispositifs d'animation qui pourraient contribuer à faire vivre la notion d'Axe majeur. Le rapport final serait présenté lors d'un COPIL qui pourrait se tenir à l'été 2013.

Accompagnement de la mise en place du CDT du pôle du Bourget, avec la CA du Bourget et la ville de Blanc Mesnil (suite 2012).

L'APUR assure l'AMO des études en cours sur les 3 gares inscrites dans le CDT du pôle du Bourget et a en charge la synthèse de ces études et la définition du schéma de référence urbain qui servira de cadre au projet de territoire de la CAAB et du Blanc Mesnil. Ce travail s'achèvera au dernier trimestre 2013, avec le démarrage de l'enquête publique du CDT.

Contribution pour l'élaboration du schéma directeur universitaire, avec L'EPAURIF (suite 2012).

En 2013, l'EPAURIF souhaite confier à l'APUR une AMO sur l'îlot Poliveau afin de l'aider à choisir l'urbaniste qui travaillera sur le sujet, puis dans le suivi du projet. Il souhaite également que l'APUR réfléchisse aux potentialités de reconversion du site de Censier après le départ de Paris 3, et à l'impact urbain de l'arrivée de Paris 3 dans son nouveau site, non encore déterminé. L'APUR fournira également un système SIG interactif recensant les sites de projet de l'EPAURIF, mis en relation avec la BD PROJET de l'APUR (courant 2013).

Une stratégie pour l'espace public et la trame viaire à Montreuil, avec la ville de Montreuil (suite 2012).

Cette étude s'inscrit dans la suite du travail engagé en juillet 2012 dans le cadre d'une convention pluriannuelle 2012-2014 d'études entre l'atelier parisien d'urbanisme et la Ville de Montreuil. Pour l'année 2012 l'étude sur les espaces publics de Montreuil a dressé un diagnostic prospectif de l'espace public et du paysage qui servira de support à l'élaboration d'un plan stratégique partagé sur les espaces publics. D'autres sujets sont susceptibles d'émerger pour l'année 2013 à l'occasion de la réunion prévue le 23 janvier avec M^{me} Voynet.

Accompagnement du SIFUREP dans ces travaux concernant l'évolution des cimetières.

Inscrites « sous réserve de financements »

Avec la DPVI, les enquêtes auprès des habitants des quartiers prioritaires engagées en 2012 avec l'Université de Paris IV seront poursuivies. Elles concerneront en 2013 les quartiers du Grand Belleville (10^e, 11^e, 20^e), de la Porte de Vanves (14^e) et de la Porte Montmartre (18^e).

Avec le CASVP, les travaux d'approche territorialisée de l'action sociale seront poursuivis. En particulier les fiches d'identité sociale à l'arrondissement seront actualisées.

Avec la DPVI et la DPMC, AMO sur l'étude de l'apprentissage du français dans le cadre de la métropolisation des politiques municipales. Une grande enquête sera déployée au-delà de Paris sur une partie du territoire métropolitain.

Avec la DLH et l'AEU participation aux cahiers du logement plan climat.

Dans le cadre de la révision du Plan Climat en 2012, il est prévu d'élaborer des cahiers par acteurs. Dans ce contexte, l'APUR pourrait assister la DLH pour la réalisation d'un cahier logement.

Avec la DJS et la DAC, à la suite des travaux menés en 2012 dans le cadre de l'étude jeunesse, des points particuliers seront développés visant à mettre en place une synergie plus grande entre les publics « jeunes » et les équipements.

Avec la DDEESS autour des sujets économiques :

- tourisme et en particulier les cars de tourisme,
- étude autour de l'évolution commerciale sur les boulevards des Maréchaux suite à l'arrivée du Tramway.

Avec la DEVE, sous réserve de l'obtention des données nécessaires à l'élaboration de l'étude (données des fournisseurs d'énergie) et de financements complémentaires, l'APUR pourra estimer l'impact réel en matière de consommation énergétique, de part d'EnR et d'émissions de gaz à effet de serre de travaux effectués dans des bâtiments parisiens (logements sociaux, copropriétés ou équipements publics).

Avec la DPMC, l'Axe Seine Paris-Rouen-Le Havre en lien avec les autres agences d'urbanisme.

Avec Paris Habitat et l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPF) des études visant à répondre aux objectifs de la TOL en matière de production de logement à Paris et dans le cœur de l'agglomération.

Avec les CG 92/93/94 conventions à mettre en place dans la continuité 2011-2012 portant sur des échanges de données voire d'autres sujets plus spécifiques.

Avec l'EPA-ORSA contenu de la convention à définir pour 2013.

Avec l'ACTEP (convention en préparation) :

- poursuite de l'AMO sur l'A4,
- partenariat sur la poursuite des études sur l'ex-RN34 dont la forme dépendra du cadre mis en place pour mener les études préopérationnelles,
- Incidences de la stratégie de développement économique inscrit dans les CDT sur les zones d'activités du territoire de l'ACTEP,
- le développement du site de la Marne et de ses abords.

Avec les syndicats techniques, ou tout autre partenaire, conventions à préciser liées aux études thématiques. (SYCTOM, SIAAP, transporteurs fret...).

Volet 4

Accompagnement de Paris métropole et de l'AIGP

Élaboration d'un Atlas Paris/Cœur de Métropole

Document de connaissance et de cohérence territorial

Ce document, qui pourra accompagner la mise en place des lignes du Grand Paris Express, des CDT voire d'un SCOT du cœur de l'agglomération a vocation à être réalisé en partenariat ou avec des contributions d'autres acteurs comme l'IAU IDF.

Accompagnement Paris Métropole

L'ensemble de ces travaux seront à préciser en relation avec les évolutions institutionnelles en cours, Paris Métropole étant déjà pressenti comme partenaire dans plusieurs travaux du programme partenarial de l'APUR, les urgences sociales, la solidarité, le logement, la mutation de la couronne de Paris, le grand paysage, la transition énergétique, la trame viaire et les mobilités et enfin les sujets de gestions et de règlement au niveau métropolitain. Le partenariat pourra également porter sur les grands thèmes de travail explorés dans le cadre des commissions, groupes de travail et bureaux de Paris Métropole qui sont en place depuis deux ans et sera ajusté en fonction des demandes du bureau et de l'équipe de Paris Métropole :

- Commission Logement : territorialisation des objectifs de production de logements, habitat ancien et dégradé, réflexions autour de l'évolution des PLH...
- Commission Déplacements : rabattement aux gares, pollution (suite étude ZAPA), logistique urbaine et la trame viaire.
- Commission Développement Solidarité : étude du plan hôtelier métropolitain et tourisme, réflexion sur le Samu Social métropolitain, suivi FSRIF, politique de la ville, la formation linguistique...
- Commission Projets Métropolitains : suivi de l'AAI ; une réflexion pourrait être mise en place autour de la dynamique des grands équipements métropolitains.
- le Sujet Gouvernance pourra faire parti des sujets abordés (Accompagnement de Paris Métropole, à organiser en fonction de l'évolution de la gouvernance du Grand Paris, de la création des nouvelles intercommunalités, en articulation avec les CDT, etc.).
- Autres sujets d'actualité : la transition énergétique.

Accompagnement de l'AIGP

La directrice de l'APUR est membre du comité de programme qui a pour rôle l'élaboration du programme de travail, son suivi, son accompagnement. L'APUR assiste donc l'AIGP dans la conduite des études menées par les 15 équipes. Par ailleurs, l'APUR et l'IAU pourront fournir des données et analyses spécifiques à la demande de l'AIGP et des équipes, sous réserve de financements complémentaires et dans le cadre d'une convention en cours d'élaboration.

Volet 5

Coopération décentralisée

En lien étroit avec la DGRI, cette activité devrait porter en 2013 sur Beyrouth, Istanbul et éventuellement Rio de Janeiro. D'autres villes pourront être ajoutées en cours d'année à la demande de la DGRI.

Volet 6

Documentation, communication, colloques, édition, plateforme

Publication d'un Paris-Projet consacré au « Paris, capitale durable, un système urbain réinventé » (titre provisoire), sortie prévue au printemps 2013.

Évolution du site internet

Mise en ligne d'une partie des images de la banque image numérisée.

Mise en ligne de CASSINI

Consultation APUR du serveur spatial par Intranet et Internet.

L'APUR a développé en interne une application cartographique web pour consulter des données gérées par l'atelier. L'APUR rendra accessible cet outil depuis son site internet (avec des adaptations pour simplifier l'ergonomie et améliorer les performances). Cela permettra de donner un accès cartographique plus large à certaines données d'intérêt général qui seront déclinées par thèmes : données géographiques de référence, plans historiques, données statistiques, projets d'aménagement, environnement.

Participation au projet Inspire : poursuite de l'application de la directive européenne relative à la diffusion des données publiques.

L'APUR a ainsi prévu de réaliser en 2013 :

- la mise à disposition de ses données (sur un serveur de transfert de données depuis le site internet de l'APUR ou bien via le Géoportail national, sous réserve de discussions en cours avec l'IGN),
- la mise en conformité des données de l'annexe I de la Directive avec le modèle de données prévu par la réglementation,
- la publication des métadonnées de l'annexe III de la Directive dans le Geocatalogue national (BRGM – IGN).

Développement de la plateforme de travail collaboratif regroupant l'intranet, l'espace de travail partagé par projet et l'outil de comptabilité analytique.

Sur la base du nouveau portail intranet mis en place à l'APUR en octobre 2012, mise en place d'une plateforme collaborative constituée de 3 modules complémentaires :

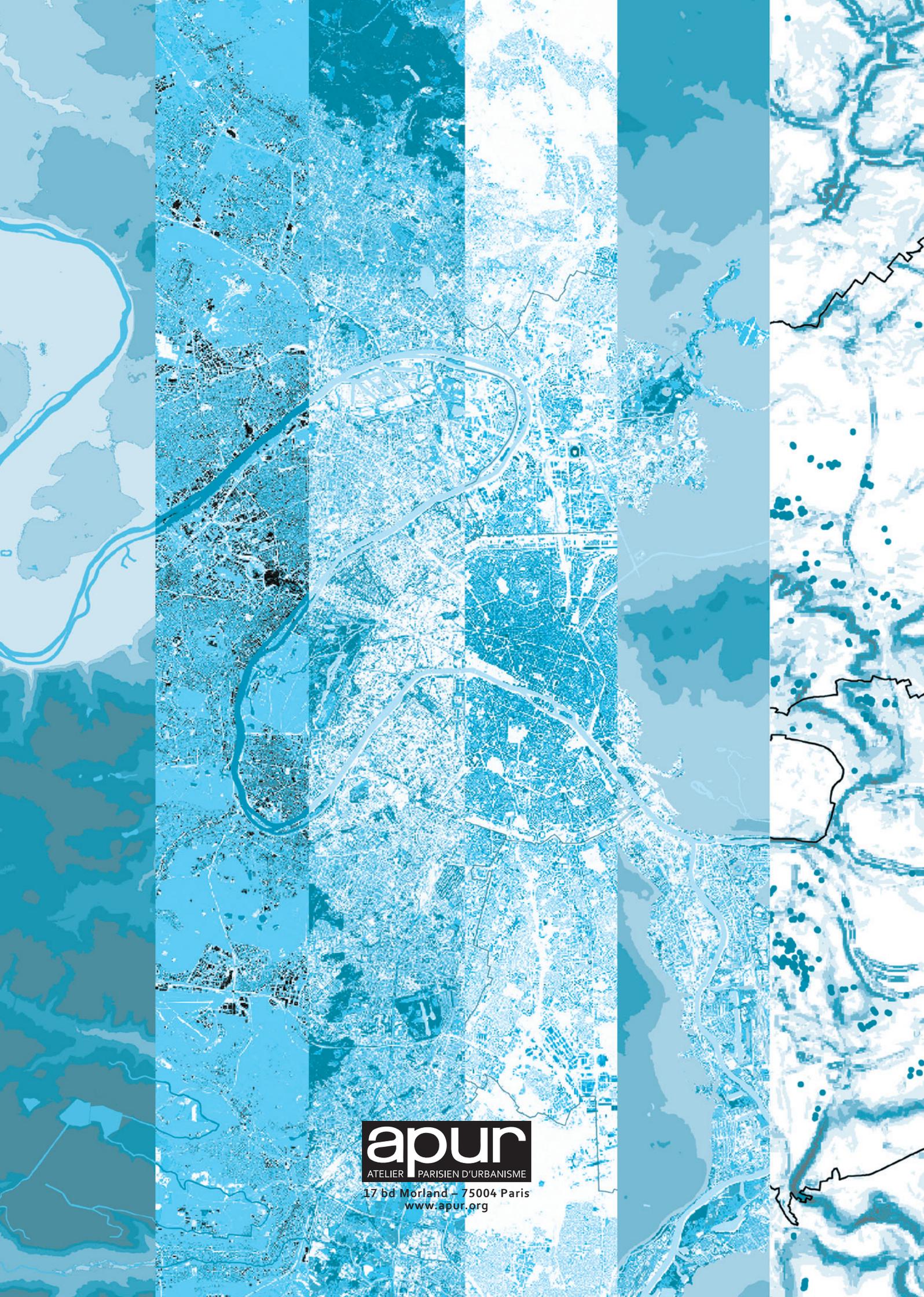
- un module de gestion des fiches projets,
- un module constitué d'espaces de travail collaboratif pour chaque projet,
- un module de déclaration des temps par projet qui permettra de faire de la comptabilité analytique projets.

Cette plateforme intranet présente notamment les avantages suivants :

- unification en termes d'interface et d'organisation des documents d'un projet et simplicité d'usage,
- mettre à disposition des outils accessibles favorisant la collaboration des membres d'une équipe projet (actualités du projet, agenda partagé, gestion des tâches, liste des collaborateurs, versionnement des documents),
- être accessible en mode extranet (pour les salariés de l'APUR dans un premier temps puis éventuellement suivant les projets pour nos partenaires).

D'autres outils d'entreprise pourront être développés par la suite comme :

- la dématérialisation des demandes internes (formation, fournitures, besoins informatiques, etc.),
- la gestion des ressources humaines.



apur
ATELIER PARISIEN D'URBANISME

17 bd Morland - 75004 Paris
www.apur.org